

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2021

Convocation en date du 5 novembre 2021

Présents : M DUCLERCQ, Maire, Madame LECERVOISIER, Monsieur BOULILA, Mesdames DELPLANQUE, VENIN Adjoint, Mesdames et Messieurs MORIA, MASSE, LOZE, BLOQUE, CHEVREAU, BRUNNEVAL, GUILMARD, GELON, STORCK, FORGERON, Conseillers Municipaux

Avaient donné pouvoir : Madame OLIVEIRA à Monsieur MAUGER, Madame MAHALAINE à Madame BLOQUE, Madame MOREL à Monsieur GUILMARD

Absent: Monsieur MAUGER

Secrétaire de séance : Monsieur CHEVREAU

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2021

Madame STORCK remercie pour l'envoi des documents et rappelle que les documents préparatoires sont consultables y compris le jour de tenue de la réunion et que c'est la note de synthèse qui n'est pas obligatoire. Monsieur FORGERON indique qu'il reviendra sur le recours engagé par les conseillers minoritaires inscrit à l'ordre du jour car le procès-verbal ne reflète pas la teneur de ses propos à ce sujet. Madame DELPLANQUE fait remarquer que le règlement intérieur stipule que le procès-verbal ne prévoit pas la transcription littérale des interventions des élus. Pour corroborer ces propos, Madame LECERVOISIER donne lecture du règlement. Madame DELPLANQUE précise que le règlement intérieur est appliqué. A la majorité (voix contre de Monsieur GELON, Madame STORCK, Monsieur FORGERON et abstention de Madame VENIN), le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 27 septembre est adopté.

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE – ADHESION DE LA COMMUNE D'ANSACQ

Monsieur MAUGER rejoint l'assistance.

A l'unanimité (abstention de Mesdames et Messieurs GUILMARD, DELPLANQUE, LECERVOISIER, MOREL, STORCK, GELON et FORGERON) et (voix contre de Mesdames et Messieurs DUCLERCQ, MAUGER, BOULILA, MASSE, LOZE, CHEVREAU, BRUNNEVAL, Mesdames DELPLANQUE, MORIA, BLOQUE, MAHALAINE, OLIVEIRA), le Conseil Municipal émet un vote défavorable à l'adhésion de la commune d'Ansacq à la Communauté de Communes Thelloise compte-tenu de la charge financière supplémentaire que cette adhésion va générer pour Thelloise.

DEMANDE DE DEVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 929 POUR LES POIDS LOURDS

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet d'engager une étude sur la faisabilité de dévier les poids lourds à partir de Fresnoy-en-Thelle et du rond-point des routes départementale 929/924 et D4 afin qu'ils n'empruntent pas la route départementale 929 dans la traversée de la commune de Mesnil-en-Thelle.

ACQUISITION DES PARCELLES AC 15 ET AC 420 POUR INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise, pour régularisation et intégration dans le domaine public, l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles AC 15 contenant 28 centiares et AC 420 d'une contenance de 912 centiares qui sont en fait la voirie de la Rue de la Ferme et qui sont toujours propriété de Monsieur Joseph VAN DE SOMPELE malgré leur utilisation comme voirie communale et charge Maître PICARD-GARSON, notaire à Neuilly-en-Thelle, d'établir l'acte de transfert de propriété de ce bien.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal crée cinq postes d'agents recenseurs et un poste de coordonnateur communal pour le recensement de la population domiciliée dans la commune qui aura lieu, du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

INDEMNISATION DES AGENTS RECENSEURS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la rémunération des agents recenseurs sur la base de 1.15 € par bulletin individuel et 1.80 € par feuille de logement.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS – STATUTS

Après en avoir délibéré, à la majorité (abstention de Madame STORCK, Messieurs GELON et FORGERON), le Conseil Municipal adopte les modifications effectuées aux statuts régissant le Conseil Municipal des Enfants (nombre d'élus, lieu d'organisation des élections, modification des commissions plénières, remplacement d'un président, des vice-présidents par un porte-parole).

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Après en avoir délibéré, à la majorité (abstentions de Madame STORCK, Messieurs GELON et FORGERON et vote contre de Madame VENIN), le Conseil Municipal autorise M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif - dossier 2102965-3 dans le cadre de la requête de Monsieur FORGERON relative à la demande d'annulation de la délibération du conseil municipal de la commune de Mesnil-en-Thelle en date du 30 juin 2021, pour excès de pouvoir et désigne Maître TOURBIER, avocat, 65 Rue de la République 80000 AMIENS pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

REVERSEMENT DES AIDES ACCORDEES PAR LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA FONCTION PUBLIQUE AUX AGENTS AYANT ENGAGE LES FRAIS D'EQUIPEMENT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le reversement des aides versées par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) aux agents ayant engagé les frais d'équipement au titre de leur handicap.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR DES TABLEAUX NUMERIQUES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Oise, une subvention qui permettrait l'équipement de deux classes de vidéoprojecteurs évalué par la société BUROTIC SERVICE à 7 866 euros hors taxes.

APPROBATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DES MENTIONS LEGALES DU GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les Conditions Générales d'Utilisation et les mentions légales du portail internet pour le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour la saisine par voie électronique des demandes d'autorisation d'urbanisme.

DECISION MODIFICATIVE 3 /2021

Après en avoir délibéré, à la majorité (abstentions de Monsieur MASSE et Madame STORCK), le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante qui constate divers ajustements budgétaires

RECETTES INVESTISSEMENT

| | |
|------------------------------------|---------|
| 1323-106 Subvention départementale | 5 140 |
| 1322-107 Subvention région | 580 000 |
| 1323-110 Subvention départementale | 27 960 |
| 024 – Cession | 20 740 |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| | |
|--------------------------------------|---------|
| 21318-107 – Autres bâtiments publics | 400 000 |
| 2111-110 - Terrains | 2 000 |
| 2113-115 Terrain aménagé | 15 000 |
| 2315-125 – Travaux sur réseau | 8 500 |
| 2113-127 – Terrain aménagé | 2 500 |
| 2113-129 – Terrain aménagé | 3 700 |

RECETTES FONCTIONNEMENT

| | |
|--|--------|
| 73224 – Fonds départemental péréquation taxes additionnelles | 43 700 |
|--|--------|

TRAVAUX DE VOIRIE DU PARC DU THELLE ATTRIBUES A LA- SOCIETE PICARDE DE CONSTRUCTION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue la réalisation des travaux de voirie de l'Avenue du Parc du Thelle à la Société Picarde de Construction de Beauvais : travaux de la première phase chiffrés à 202 913 euros et travaux de la seconde chiffrés à 161 867.90 euros.

SECURITE ROUTIERE

A l'unanimité, le Conseil Municipal maintient le feu tricolore à l'intersection des rues du Beauregard et de la Libération ce qui permet de sécuriser le débouché de la rue du Beauregard étant donné que les deux feux successifs de la rue de la Libération ne sont pas gênants pour les automobilistes.

ASSOCIATION FAISONS LA FETE

Monsieur FORGERON indique que l'association « Faisons la Fête » étant une association loi 1901, ce point n'a pas à être inscrit à l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal. La discussion s'engage sur le fait que les conseillers municipaux sont membres de droit de cette association. Monsieur FORGERON précise que les statuts ont été modifiés en 2018 et que la candidature des conseillers municipaux pour être membres de l'association doit être agréée par le Président. Monsieur FORGERON déplore que toutes les associations ont été conviées pour l'organisation d'une soirée théâtre organisée au gymnase par le Conseil Municipal à l'exception de l'association théâtre de la commune « Etincelles ».

A Mesnil-en-Thelle le 18 novembre 2021



